

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 13 MARS 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 9 février 2024

PRESENTS : (13 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°6

OBJET : *Chaufferie de Dampierre-sur-Salon – demandes de subvention CCRT FEDER*

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que la commune de Dampierre-sur-Salon a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la gendarmerie, les 17 logements « gendarmes », les 6 logements « seniors », l'EHPAD et les commerces Weldom et Colruyt.

La production de chaleur sera réalisée par trois chaudières bois (2 fonctionnant à la plaquette forestière et une fonctionnant aux granulés) d'une puissance de 330 kW chacune. Le réseau de chaleur aura une longueur de 945 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 939 167 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Graylois.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240313-DEL IB6BS130

Dépenses	Recettes	Montant		Pourcentage	
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	36 720 €	ADEME MOe	25 704 €	70,0 %	
		Autofinancement	11 016 €	30,0 %	
Travaux Ingénierie Imprévus	1 902 447 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	790 350 €	41,5 %	
		FEDER	432 333 €	22,7 %	
		CEE Coup de pouce	316 800 €	16,7 %	
		Autofinancement	362 964 €	19,1 %	
Total dépenses	1 939 167 €	Total subventions	1 939 167 €	100 %	

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur renouvelable territorial (CCRT).
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240313-DEL IB6B5130